

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE SAINT-PONS

Enquête publique relative à l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons.

La Maire de SAINT-PONS a ordonné, par arrêté n° 35 du 19/10/2021 l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Pons.

A cet effet, Monsieur Bernard BREYTON, retraité Sous-Préfet honoraire, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-PONS du vendredi 5 novembre 2021 au lundi 6 décembre 2021 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet sur la mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sera consultable par le public à la mairie de Saint-Pons aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet suivant : www.saintpons-ubaye.fr.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie de SAINT-PONS aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de SAINT-PONS – Le Village - 04400 SAINT-PONS, ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

Le vendredi 5 novembre de 14H à 17H

Le mercredi 17 novembre de 14H à 17H

Le lundi 22 novembre de 14H à 17H

Le mardi 30 novembre de 14H à 17H

Le lundi 6 décembre de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public pendant un an à la Mairie de SAINT-PONS ainsi que sur le site internet www.saintpons-ubaye.fr.

La Maire,

Dominique OKROGLIC